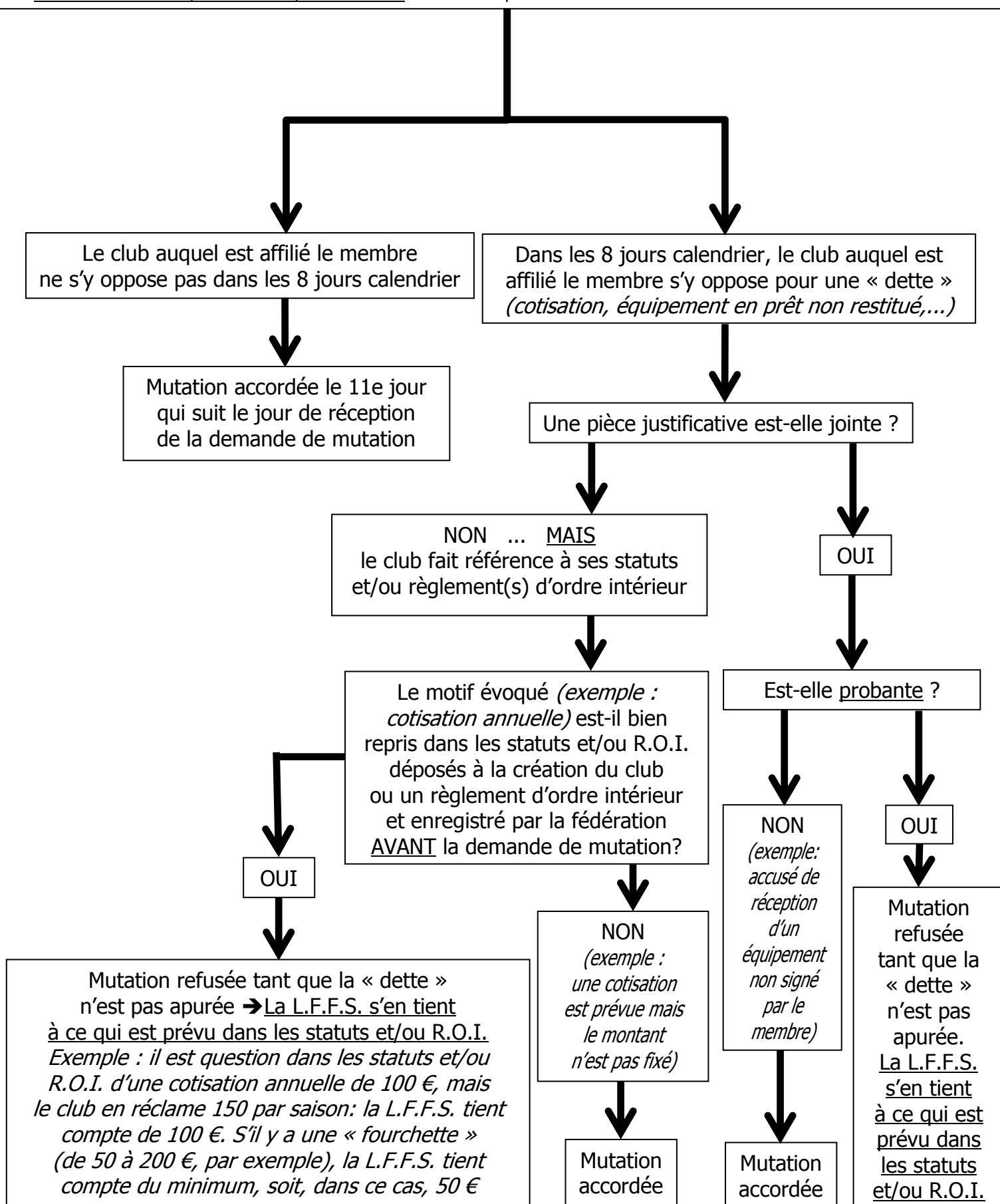


Demande de mutation: la procédure

La demande de mutation doit être envoyée par courrier recommandé ou remise en mains propres contre un accusé de réception, le 1er décembre au plus tôt, le même jour, à la L.F.F.S. et au club auquel le membre est affilié

→ **Le document est irrecevable** (pas de signature, courrier ordinaire, envoi avant le 1/12...): mutation refusée d'office

→ **Le document est recevable** : la L.F.F.S. vérifie que le membre n'a jamais été aligné comme joueur ou officiel depuis le début de la saison par le club auquel il est affilié et le club auquel est affilié le membre est informé de la demande de mutation



Dans tous les cas, la mutation est accordée au plus tôt le 11e jour qui suit le jour de réception de la demande de mutation